



Avis

Conseil Communal

Il est porté à la connaissance du public de la décision ci dessous en séance du :

19/02/2024

-
- 14 - 1) Règlement temporaire de la circulation, seront placés sur le croisement entre le CR110 (rue de Bascharage et rue Basse) et le CR101 (rue de la Gare et rue Longue) à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 janvier 2024 délibération n° 9.
-

approuve

Le règlement temporaire de la circulation, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en date du 12 janvier 2024 délibération n° 9, seront placés sur le croisement entre le CR110 (rue de Bascharage et rue Basse) et le CR101 (rue de la Gare et rue Longue) à Clemency;

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Yves CRUCHTEN
Frank PIRROTTE
Mireille DUPREL

